

République Française  
Département de l'Ain  
Arrondissement de  
Belley  
Canton de Lagnieu



**COMMUNE DE LEYMENT**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 12 MAI 2023**  
**N° 2023-30**

Nombre de conseillers  
Présents : 13  
Absents : 2  
Excusés avec pouvoir : 2  
Votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le douze mai, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Date de convocation  
4/05/2023

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Monique Nowaczyk, Brigitte Sève, Ophélie Janaudy, Cindy Rochereau. et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Emmanuel Petat, Morgan Michalet, Denis Renault, Eric Elie, Romain Grillot.

Objet : centre de  
loisirs : révision du  
prix du repas

Absents : Marie-Thérèse VILLECOURT (procuration à Mme Ophélie JANAUDY), Denis Renault (procuration à Mme Monique NOWACZYCK),

Secrétaire de séance : Josiane CHARMONT

Monsieur le Maire rappelle que la société de restauration collective, RPC, fournit les repas du centre de loisirs. Le prix d'un repas est actuellement de 2.94 €.

Cette société nous a informé de la hausse de ses tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2023 en raison de l'augmentation des prix des matières premières et des frais de livraison.

Le centre de loisirs ne pouvant supporter seul cette augmentation, le Maire propose de réviser à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, le prix du repas et de le fixer à 3.20 €.

Le conseil, après avoir ouï le Maire, et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de fixer, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, le prix du repas du centre de loisirs à 3.20 €.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le Maire  
Lionel KLINGLER



Accusé de réception en préfecture  
001-210102133-20230512-2023\_030-DE  
Date de réception préfecture : 24/05/2023